Centre Lesbien Gai Bi & Trans
Paris – Île-de-France

Paris, 17 juin 2009

En Europe, le Parlement lituanien interdit toute « propagande » relative à l'homosexualité et la bisexualité dans les lieux accessibles à la jeunesse !

A Vilnius, le Parlement lituanien a voté le 16 juin, par 67 voies contre 3 et 4 abstentions, une loi de protection des mineurs contre les effets préjudiciables d'informations publiques.
Cette loi a notamment pour conséquence d'interdire toute information relative à l'homosexualité et à la bisexualité à l'école et dans tout autre lieu accessible aux jeunes.
Déjà le 11 juin, un autre texte proposant de punir d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement, les personnes accusées de promouvoir l'homosexualité, avait bien failli être adopté.
La loi votée hier était fortement soutenue par la coalition conservatrice au pouvoir qui « défend le modèle familial traditionnel ».

Tout comme l'ILGA-Europe*, le Centre LGBT Paris IdF est abasourdi par la direction prise par la Lituanie qui effectue un spectaculaire retour arrière dans le passé.
Aucun autre pays européen n'a adopté de loi discriminant et stigmatisant ainsi ouvertement l'homosexualité. Ce texte serait une copie de la section 28 de la loi britannique de 1986 abrogée en 2003.
Il institutionnalise la discrimination à l'encontre de l'homosexualité et de la bisexualité, il compromet le droit à l'éducation et sape tout travail de prévention contre les LGBTphobies. Il renforce l'isolement dans lequel se trouvent les jeunes LGBT.

« N'importe qui en Lituanie peut tomber sous le coup de cette loi… Il n'y a pas de définition de la propagande ni de ce que sont les valeurs familiales … » a notamment déclaré Henrikas Mickevicius, Directeur du Human Rights Monitoring Institute, basé à Vilnius.

A l'évidence, la loi adoptée par le Parlement lituanien est contre le principe de non discrimination consacré par la Convention Européenne des Droits Humains et par la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne dont fait pourtant partie la Lituanie ainsi que par l'ensemble des Traités des Droits Humains des Nations Unies.

Les institutions européennes doivent réagir sans tarder et exiger de la Lituanie qu'elle respecte les textes de l'Union à laquelle elle appartient.

* l'ILGA-Europe : International Lesbian and Gay Association

Christine Le Doaré
Présidente Centre LGBT Paris IdF
Tél : 06.89.33.78.07

la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France